Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

GUIDE DE CORRECTION

PRESENTATION DE L'EPREUVE

E1 : Epreuve d'intervention sur un site - Coefficient : 6

- Objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve à pour but de vérifier d'une part que le candidat est apte à :

- Inventorier tous les risques potentiels d'un site donné, les analyser,
- Repérer l'emplacement et la nature des matériels mis à sa disposition,
- Vérifier leur adéquation avec les risques analysés,
- S'assurer du bon fonctionnement des dispositifs d'alarme et de leur liaison correcte avec les différents points stratégiques de l'installation.

Et d'autre part qu'il est capable en cas d'incendie :

- de choisir en fonction des équipements, des substances et des matériaux enflammés les moyens matériels adaptés,
- de faire appel à des services d'assistance en fonction de l'importance du sinistre,
- de rendre compte oralement

L'épreuve comporte deux sous-épreuves :

Sous-épreuve E1 A - Prise en charge d'un site (Unité U 11) - Coefficient 4 -
Sous-épreuve E1 B - Intervention sur un feu (Unité U 12) - Coefficient 2 -

---

Sous-épreuves E1 A - Prise en charge d'un site (Unité U 11) - Coefficient 4 -

- Contenu :

Cette sous-épreuve consiste, à partir d'un plan détaillé des installations d'une entreprise, d'un chantier ou d'un site à surveiller, de catalogues constructeurs et de documents fournis :

- Soit équiper totalement le site :
  - en proposant le choix d'un matériel et de son implantation sur le plan,
  - en établissement un devis du projet,

- soit à remettre une installation aux normes actuelles :
  - en vérifiant que les matériels indispensables en fonction des risques encourus sont placés aux endroits adéquats d'après le plan,
  - en suggérant des améliorations conformes à la réglementation en vigueur.

- Evaluation :

Seront évalués plus particulièrement au cours de cette épreuve :

- L'évaluation correcte des risques potentiels du site,
- La pertinence du choix des matériels et de leur lieu d'installation,
- La connaissance des règlements en vigueur concernant le type d'installations inventoriée.

- Forme de la sous-épreuve :

Ponctuelle écrite et orale - Durée : 3 heures + 15 minutes

A partir du dossier d'un site à surveiller et comprenant le plan détaillé des installations, l'indication des matériels et protection et d'avertissement installés et leurs caractéristiques, ainsi que toutes les informations relatives à l'activité du site et au stockage et circulation éventuels de substances potentiellement dangereuse, il est demandé au candidat de porter un jugement motivé sur l'état des installations, leurs insuffisances éventuelles, et de proposer en les argumentant des solutions de remédiation.

L'épreuve se déroule en deux phases :

- Une phase écrite au cours de laquelle le candidat rédige un état des lieux assorti de propositions d'installations ou d'amélioration.

- Une phase orale au cours de laquelle il doit justifier ses propositions devant le jury.

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

PREVENTION ET LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Q	Points	CAPACITE	TEXTES DE REFERENCES	REPONSES MINIMALES
IN 1	2 points	Capacité: Prévenir Législation Réglementation Déontologie	Règlement de sécurité incendie ERP Livre premier : Article GN1 à GN 3 Règlement de sécurité incendie ERP Type X	- Type X - 1er Catégorie
IN 2	2 points	Capacité: Prévenir Législation - Réglementation - Déontologie	Règlement de sécurité incendie ERP Livre deux: Article DF1 à DF 8 Règlement de sécurité incendie ERP Type X Règle APSAD R 17	« Désenfumage naturel /naturel » par exutoires en toiture - Ecran de cantonnement dans l'axe du bâtiment.
IN 3	6 points	Capacité: Prévenir Législation - Réglementation - Déontologie	Règlement de sécurité incendie ERP Livre deux: Article CO 34 à CO 56 Règlement de sécurité incendie ERP Type X	2 dégagements totalisant 4 UP
IN 4	10 points	pacité: Prévenir / Intervenir Législation - Réglementation - Déontologie	Règlement de sécurité incendie ERP Livre deux: Article MS 1 à MS 74 Règlement de sécurité incendie ERP Type X Règles APSAD	*Voir pièces jointes du guide de correction question IN 4*
IN 5	10 points	Capacité: Prévenir / Intervenir Législation - Réglementation - Déontologie	Règlement de sécurité incendie ERP Livre deux: Article MS 1 à MS 74 Règlement de sécurité incendie ERP Type X Règles APSAD	Le candidat doit positionner sur le plan, en utilisant les signes conventionnels, les moyens de lutte contre l'incendie estimés dans le tableau de la question précédente.
TOTAL				30 points

IN 4) MOYEN DE LUTTE CONTRE L'I NCENDIE (A : 6 points + B : 4 points = 10 points)

A - Comment prévoyez – vous la protection en moyen de lutte contre l'incendie du rez-de-chaussée ?

Remarques : 1extincteur 6 litres, eau pulvérisée + additif pour 200 m^2
15 m maximum à parcourir

Zone	*Emplacement*	*Type de matériel*	*Quantité*	*Observations*
Accès principal	PC Sécurité	2 kg CO2	2	Dotation complémentaire
	Face ascenseur	6 litres « eau + additif »	1	Dotation de base
Locaux EST	Face PC sécurité	6 litres « eau + additif »	1	Dotation de base
	Dégagements	6 litres « eau + additif »	3	Dotation de base
Salle de tennis de table	Proche issues de secours	6 litres « eau + additif »	2	Dotation de base
Locaux SUD	Dégagements	6 litres « eau + additif »	3	Dotation de base
Salle omnisports	Proche issues de secours	6 litres « eau + additif »	4	Dotation de base
Locaux Nord	Dégagements	6 litres « eau + additif »	3	Dotation de base
Aire d'évolution	Proche issues de secours	6 litres « eau + additif »	2	Dotation de base
TGBT	Dans le local	2 kg CO2	1	Dotation complémentaire

B - Quels sont les textes de références en la matière ? (4 pts)

Règlement de sécurité incendie ERP
Livre 2 : Article MSI à MS 74
Règlement de sécurité incendie ERP
ERP type X
Règles APSAD

PLAN RDC ech : 1/300

EXAMEN : BP	Spécialité : AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE				
Epreuve : E1 : INTERVENTION SUR UN SITE - *E1 A PRISE EN CHARGE D'UN SITE.*					
Session	Repère D1	Echelle	Durée 3 h	Coef 4	Folio 5/11
ACADEMIE DE NANCY-METZ			CORRIGE		

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE

PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE				
Q	**POINTS**	**CAPACITE**	**TEXTES DE REFERENCES**	**REPONSES**
MA 1	5points	Capacité: Prévenir Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise, à leur analyse et de proposer les moyens aptes à les prévenir	Référentiel BP	*Voir pièces jointes du guide de correction question MA 1*
MA 2	10 points	Capacité: Prévenir Procéder à l'inventaire des risques propres à une entreprise, à leur analyse et de proposer les moyens aptes à les prévenir	Référentiel BP	Les risques liés à l'entreprise en fonction: - Des flux de l'entreprise - Les motivations des agresseurs - Les cibles *Voir pièces jointes du guide de correction question MA 2*
MA 3	15 points	Capacité: Prévenir Intervenir Législation - Réglementation - Déontologie De choisir en fonction de leur compatibilité avec la nature du site et de leur degré d'efficacité le ou les moyens matériels et humains d'intervention.	Référentiel BP Règles APSAD Lois et décrets	Moyens humains - Personnel / Qualifications... Moyens techniques - Protections mécaniques - Détection électroniques - Vidéo surveillance - Télésurveillance Télésécurité Organisationnel - Consignes - Chaîne de réaction *Voir pièces jointes du guide de correction question MA 3*
TOTAL				30 points

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE

Contexte : Vous êtes chargé par votre direction de réaliser une étude préalable de sécurité, afin d'évaluer les vulnérabilités éventuelles liées au complexe sportif.

MA 1 Donnez la définition et le but de l'audit (ou étude préalable de sûreté /constat /enquête)	5 points

DEFINITION

L'audit de sécurité est un acte , qui à :
Un OBJET- l'entreprise ou un secteur l'entreprise »
Un DÉROULEMENT « Phase d'analyse / Phase de synthèse / Phase de proposition / Phase d'action ».
Une FINALITE « la mise en sécurité de l'entreprise »

BUT OU OBJET DE L'AUDIT

L'objet ou le but de l'audit est de :
1. Définir, répertorier, analyser les risques, menaces et vulnérabilité.
2. Les pondérer
3. Etudier des solutions non contraignantes, non entravantes, réalisables.
4. Mettre en œuvre ces solutions

MA 2 Divers éléments peuvent vous permettre d'identifier les risques inhérents au complexe sportif, citez pour chacun d'entre eux ceux que vous avez identifié.	10 points

Eléments	Exemples de réponses
1. Les structures du futur complexe sportif	« Organisation, fonctionnement, finalité du complexe »
2. Les différents types de menaces qui peuvent peser sur le complexe.	- Environnementales : liées à son environnement, à son activité ou son exploitation - Appropriatrices : liées à la détention d'informations, de matériels, ou de produits. - Destructrices : liées à l'atteinte à son intégrité par destruction ou détérioration. - Sociales : Liées au personnel ou à son impact sur la population. - Terroristes : liées à son image au niveau du public ou à l'image de l'un de ses constituants (produit, homme, symbole)
3. Les motivations des agresseurs potentiels	- Intérêts personnels - Idéologiques - Economiques - Déviances psychiques
4. Les diverses catégories d'objectifs	Les objectifs peuvent être matériels, immatériels, les personnes - Exemples : Matériels : Tenues de sport, ballons.... - Immatériels : Image de marque, notoriété.... - Personnes : Clients, supporters, employés...

EN MATIERE DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE

MA 3. **Il existe divers moyens pour réduire , voire supprimer certains risques, énumérez dans un premier temps les dispositions que vous connaissez, Les moyens humains / Les moyens techniques / Les moyens organisationnels Ainsi que les principaux textes Législatifs et réglementaires qui y sont éventuellement associés. Dans un second temps, citez ceux que vous souhaiteriez voir intégrer dans le site.**	**15points**
REMARQUES AUX CORRECTEURS Pour cette question, les candidats doivent citer au moins les éléments qui apparaissent en gras sur les folios suivants , à savoir :	
Types d'installations : - **Les protections mécaniques périphériques** - **Les protections mécaniques périmétriques** - **Les protections mécaniques ponctuelles**	**1 point**
- **Le contrôle d'accès**	**1 point**
- **Les détections électroniques périphériques** - **Les détections électroniques périmétriques** - **Les détections électroniques volumétriques** - **Les détections électroniques ponctuelles**	**1 point**
- **La vidéosurveillance**	**1 point**
- **La télésurveillance La télésécurité**	**1 point**
- **La surveillance humaine / Technique et humain**	**1 point**
Types de réalisations **Les candidats doivent citer au moins** - **En protection mécanique : 5 exemples minimum** - **En contrôle d'accès : 2 exemples minimum** - **En détection électronique : 5 exemples minimum** - **En vidéosurveillance : 2 exemples minimum** - **En Télésurveillance et télésécurité : 2 exemples minimum** - **Surveillance humaine : 2 exemples minimum**	**3 points**
Références - **En protection mécanique : Le classement A2P** - **En détection électronique : R55** - **En vidéosurveillance : Article 10 de la loi n° 95-73 du 21.10.1995 (LOPS) et décret n° 95-926 du 17.10.1996** - **En Télésurveillance : R 31 et décret n° 91- 1206 du 26-11-1991** - **Surveillance humaine : R8**	**3 points**
Intégration au site **Il sera jugé dans cette partie la prise en compte de l'environnement et l'image du site**	**3 points**

MA 3.	**Il existe divers moyens pour réduire , voire supprimer certains risques, énumérez dans un premier temps les dispositions que vous connaissez, Les moyens humains / Les moyens techniques / Les moyens organisationnels Ainsi que les principaux textes Législatifs et réglementaires qui y sont éventuellement associés. Dans un second temps citez ceux que vous souhaiteriez voir intégrer dans le site.**	**15points**

Moyens	Type d'installation	Types de réalisations	Références législatives ou réglementaires éventuelles / normes	Exemple D'intégration dans le site
TECHNIQUE	Protection mécanique Périphérique	Clôture extérieure - Fossé - Haie vive - Palissade bois - Palissade béton - Mur - Grillage - Pancartes - Points de passage	Pour être efficace une clôture doit avoir certaines caractéristiques : - Hauteur = ou supérieur à 2.50 m - Enterrée à au moins 0.50 m - Les abords protégés - Débroussaillée - Eclairée - Les pancartes doivent être lisible de tous temps , pictogrammes.	- Clôture avec portails et portillons autour du complexe / Eclairage (Entrée libre le jour et Fermeture la nuit) - Si cette solution n'est pas retenue, car l'on souhaite préserver l'environnement, on peut envisager une solution électronique ;
TECHNIQUE	Protection mécanique Périmétrique	Charpente métallique avec remplissage en maçonnerie légère Bardages simple et double peau Ouvertures - Portes coulissantes - Grilles coulissantes - Rideaux métalliques - Grilles à enroulement - Portes d'accès - Grilles métalliques - Produits verriers - Serrures	- Portes classement FASTE - Classement A2P de * à ***	- Blocs Portes intérieures :Classement Faste (anti effraction 20 minutes) - Verre feuilleté - Armoire fortes pour certains documents confidentiels - Coffre fort pour les documents et valeurs
	Protection mécanique Ponctuelle	Armoires fortes / Meubles réfractaires Coffres forts		

MA3.Il existe divers moyens pour réduire , voire supprimer certains risques, énumérez dans un premier temps les dispositions que vous connaissez. Les moyens humains / Les moyens techniques / Les moyens organisationnels
Ainsi que les principaux textes Législatifs et réglementaires qui y sont éventuellement associés.
Dans un second temps citez ceux que vous souhaiteriez voir intégrer dans le site.

Moyens	Type d'installation	Types de réalisations	Références législatives ou réglementaires éventuelles / normes	Exemple D'intégration dans le site
TECHNIQUE OU HUMAIN OU ORGANISATIONNEL	Contrôle d'accès	Contrôle d'accès : - Site - Local - Machine (ordinateur...)		- Carte de membre - Badges et codes pour certaines zones (locaux techniques, matériels, chaufferie...)
TECHNIQUE	Détection électronique Périphérique	Détection sur grillage, mur d'enceinte Exemple : - Détecteurs de chocs - Barrières infra rouge - Câbles enterrés...	R 55 R 50	- Site avec une clôture grillagée : (Clôture de détection) - Site sans clôture : (Tube de pression enterré type)
TECHNIQUE	Détection électronique Périmétrique	Détection sur portes, fenêtre,s mur d'un local. - Détecteurs d'ouverture - Détecteurs de vibration - Tapis contact - Barrière IR...	R 55 R 50	- Détecteurs bris de vitres - Détecteurs d'ouverture
TECHNIQUE	Détection électronique Volumétrique	Détection dans un local un passage obligé - Détecteurs à ultrason - Détecteurs à hyper fréquences - Infra rouge passif	R 55 R 50	- Détecteur bivolumétrique dans les passages obligés
TECHNIQUE	Détection électronique Ponctuelle	Détection sur meuble, coffre fort, objet de valeur - Détecteurs thermiques - Détecteurs mécanique...	R 55 R 50	- Détecteurs sismiques coffres et armoires fortes.

MA3.Il existe divers moyens pour réduire , voire supprimer certains risques, énumérez dans un premier temps les dispositions que vous connaissez,

Les moyens humains / Les moyens techniques / Les moyens organisationnels

Ainsi que les principaux textes Législatifs et réglementaires qui y sont éventuellement associés.

Dans un second temps citez ceux que vous souhaiteriez voir intégrer dans le site.

Moyens	Type d'installation	Types de réalisations	Références législatives ou réglementaires éventuelles / normes	Exemple D'intégration dans le site
TECHNIQUE HUMAIN	Vidéosurveillance	Vidéosurveillance externe Vidéosurveillance interne L'ensemble peut être relié à un poste de surveillance interne ou à une station de télésurveillance .	Article 10 de la loi n° 95- 73 du 21 / 10 / 95 LOPS Décret n° 96-926 du 17/10/96	Mise en place d'un réseau de surveillance vidéo : - Parking - Principaux accès au complexe - Circulations et gradins
TECHNIQUE HUMAIN ORGANISATIONNEL	Télésurveillance Télésécurité	Télésurveillance du site : - Information (incendie , malveillance, technique° Télésécurité du site : - Intervention sur site selon modalités	R 31 « APSAD » Décret n°91-1206 du 26/11/91 Relatif aux activité de surveillance à distance	Contrat de télésurveillance
HUMAIN		1. Surveillance humaine sans assistance électronique	R8 Règle d'organisation « Surveillance des risques d'une entreprise »	Les solutions 2 et 3 semblent les mieux adaptées au complexe sportif.
TECHNIQUE HUMAIN		2. Surveillance humaine avec assistance électronique		
TECHNIQUE HUMAIN		3. Surveillance humaine avec assistance électronique ; reliée à une station de télésurveillance certifiée APSAD		

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.